



**PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE MONTPPELLIER**

**PROCÈS-VERBAL** de la séance ordinaire du conseil de la municipalité de Montpellier, tenue à huis clos au Centre communautaire le 6 juillet à 13 h 30 et à laquelle sont présents les membres du conseil :

Monsieur Bernard Riopel  
Madame Diane Thibault  
Monsieur Victor Boulay

Monsieur Pier-Carl Bédard  
Madame Ghislaine Jean

Absent : Monsieur Jean-Guy Périard

Formant quorum sous la présidence du maire Monsieur Stéphane Séguin.

Est également présente, Priscilla Maurice, directrice générale adjointe et secrétaire-trésorière adjointe.

**ORDRE DU JOUR**

1. CONSEIL MUNICIPAL
  - 1.1 Ouverture de l'assemblée
  - 1.2 Adoption de l'ordre du jour
  - 1.3 Nomination d'une secrétaire d'assemblée
  - 1.4 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 1er juin 2020 et de la séance extraordinaire du 25 juin 2020
2. ADMINISTRATION ET FINANCES
  - 2.1 Adoption des comptes à payer
  - 2.2 AVIS DE MOTION – Règlement fixant les droits de mutations immobilières sur les immeubles dont la base d'imposition excède 500 000 \$
  - 2.3 Service d'accompagnement en ressources humaines
  - 2.4 Taux d'intérêt pour les arrérages 2020
3. SÉCURITÉ PUBLIQUE
  - 3.1 Rapport du directeur de la sécurité publique
  - 3.2 Autorisation de paiement de la facture no F0020597 d'Aréo-feu



4. TRAVAUX PUBLICS ET AQUEDUC
  - 4.1 Rapport du directeur des travaux publics et aqueduc
  - 4.2 Autorisation de payer la facture no 579861
  - 4.3 Travaux de voirie 2020 sur le réseau routier municipal
  - 4.4 Acceptation de l'offre de services en date du 7 mai 2020 de la firme Bélanger Agro-consultant Inc/Solution Nature pour la réalisation d'une caractérisation du milieu naturel pour l'aménagement et la construction d'un exutoire (fossé) à ciel ouvert - Lot 6 024 268, rue Viau
  - 4.5 Autorisation de payer les factures no 037240/037316/037250 de Multiroutes – Épandage d'abat poussière pour l'année 2020
5. HYGIÈNE DU MILIEU
6. URBANISME ET ENVIRONNEMENT
  - 6.1 Rapport de l'inspecteur en urbanisme et environnement
  - 6.2 Autorisation de payer la facture no 2020-038 d'Écophylle
  - 6.3 Demande de plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) no 2020-00005 concernant la démolition d'un abris d'auto adjacent au bâtiment principal situé au 7 rue Principale.
7. LOISIRS, CULTURE, ET VIE COMMUNAUTAIRE
8. AFFAIRES NOUVELLES
9. DIVERS
10. CORRESPONDANCE
  - 10.1 Demande de modification d'un règlement municipa l- Association du Lac Lemery
11. QUESTIONS DU PUBLIC
12. LEVÉE DE LA SÉANCE

## **1. CONSEIL MUNICIPAL**

### **1.1 Ouverture de l'assemblée**

Après un moment de réflexion, Monsieur Stéphane Séguin, maire, déclare la séance ouverte.

### **1.2 Adoption de l'ordre du jour**

**2020-07-117**

Il est proposé par Monsieur Pier-Carl

ET RÉSOLU QUE l'ordre du jour soit adopté tel que présenté en ajoutant les points suivants :

Et en retirant le point :

ET QUE le point « Divers » demeure ouvert.

**Adoptée à l'unanimité.**

### **1.3 Nomination d'une secrétaire d'assemblée**

**2020-07-118**

Il est proposé par Madame Diane Thibault

ET RÉSOLU QUE Priscilla Maurice, directrice générale adjointe et secrétaire-trésorière adjointe soit nommée secrétaire d'assemblée en l'absence de Manon Lanthier, directrice générale et secrétaire-trésorière, pour la présente assemblée.

**Adoptée à l'unanimité.**

### **1.4 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 1er juin 2020 et de la séance extraordinaire du 25 juin 2020**

**2020-07-119**

Il est proposé par Madame Ghislaine Jean

ET RÉSOLU QUE ce conseil adopte le procès-verbal de la séance ordinaire du 1<sup>er</sup> juin 2020 et de la séance extraordinaire du 25 juin 2020.

**Adoptée à l'unanimité.**



## 2. ADMINISTRATION ET FINANCES

### 2.1 Adoption des comptes à payer

2020-07-120

Il est proposé par Madame Diane Thibault

ET RÉSOLU QUE ce conseil municipal approuve la liste des comptes ci-après et qui apparaissent en annexe sous le numéro 2020-07.01 et que Stéphane Séguin, maire et Manon Lanthier, directrice générale et secrétaire-trésorière, soient autorisés à les payer à même les fonds de la Municipalité :

- Liste des comptes à payer pour la période du 24 mai au 27 juin 2020, totalisant 155 700, 21 \$.
- Transactions bancaires pour la période du 1<sup>er</sup> au 30 juin 2020, totalisant 68 889,53 \$.

ET QUE les dépenses autorisées en vertu du règlement de délégation de pouvoir et qui sont incluses dans cette liste soient par la même occasion approuvées.

#### CERTIFICAT DE CRÉDIT

La directrice générale et secrétaire-trésorière, Manon Lanthier, certifie que les crédits sont disponibles pour couvrir les dépenses projetées par le conseil municipal.

  
Manon Lanthier, directrice générale et  
secrétaire-trésorière

**Adoptée à l'unanimité.**

### 2.2 AVIS DE MOTION – Règlement fixant les droits de mutations immobilières sur les immeubles dont la base d'imposition excède 500 000 \$

Madame Diane Thibault donne un avis de motion qu'à une séance ultérieure, il sera présenté le Règlement fixant les droits de mutations immobilières sur les immeubles dont la base d'imposition excède 500 000 \$.

Madame Priscilla Maurice, directrice générale adjointe et secrétaire-trésorière adjointe, dépose au conseil une copie du premier projet de règlement numéro 01-2020.

  
Madame Diane Thibault, conseillère



### **2.3 Service d'accompagnement en ressources humaines**

**2020-07-121**

CONSIDÉRANT le devis de la firme Discitus Consultants inc. en date du 19 mai 2020 au montant de neuf cent trente-cinq dollars (935 \$) plus les taxes applicables pour des services d'accompagnement en ressources humaines;

CONSIDÉRANT l'intérêt et l'utilité de cette formation pour Madame Manon Lanthier, directrice générale et secrétaire-trésorière;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Madame Ghislaine Jean

ET RÉSOLU QUE le préambule soit partie intégrante à la présente résolution;

QUE ce conseil accepte le devis de Discitus Consultants et qu'il en autorise le paiement.

**Adoptée à l'unanimité.**

### **2.4 Taux d'intérêt pour les arrérages 2020**

**2020-07-122**

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a réagi promptement pour alléger le fardeau fiscal des citoyens de Montpellier dû à la pandémie de la COVID-19;

CONSIDÉRANT QUE par sa résolution no 2020-04-086 ce conseil modifiait le taux d'intérêt à 0% jusqu'au 6 juillet 2020;

CONSIDÉRANT la réouverture des bureaux municipaux au public;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Monsieur Pier-Carl Bédard

ET RÉSOLU Que le taux d'intérêt sur les arrérages exigibles pour l'année courante et impayée à ce jour soit de 0% par an demeure maintenue jusqu'au 31 juillet 2020;

ET QU'à compter du 1er août 2020 le taux d'intérêt sur les arrérages exigibles pour l'année courante soit de 15% tel que stipulé au règlement no 03-2019 « Règlement déterminant la tarification 2020 pour le financement de certains biens, services et activités de la municipalité de Montpellier ».

**Adoptée à l'unanimité.**

### **3. SÉCURITÉ PUBLIQUE**

#### **3.1 Rapport du directeur de la sécurité publique**

Les membres du conseil ont pris connaissance du rapport du directeur adjoint de la sécurité publique pour le mois de juin 2020.

#### **3.2 Autorisation de paiement de la facture no F0020597 d'Aréo-feu**

**2020-07-123**

CONSIDÉRANT la facture no F0020597 d'Aréo-feu en date du 20 avril 2020 au montant de mille quarante-quatre dollars et vingt cents (1 044, 20 \$) plus les taxes applicables;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Monsieur Victor Boulay

ET RÉSOLU QUE le préambule soit partie intégrante à la présente résolution;

ET QUE ce conseil entérine le paiement de la facture no F0020597 à Aréo-feu.

**Adoptée à l'unanimité.**

### **4. TRAVAUX PUBLICS ET AQUEDUC**

#### **4.1 Rapport du directeur des travaux publics et aqueduc**

Les membres du conseil ont pris connaissance du rapport du directeur des travaux publics pour le mois de juin 2020.

#### **4.2 Autorisation de payer la facture no 579861**

**2020-07-124**

CONSIDÉRANT la facture unique et exceptionnelle no 579861 en date du 6 juin 2020 de Monsieur Gilbert Brosseau, pour la location de ses équipements soit une terrière et un tracteur à gazon au montant de deux cent cinquante dollars (250 \$);

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Monsieur Bernard Riopel

ET RÉSOLU QUE le préambule soit partie intégrante à la présente résolution;

ET QUE ce conseil autorise le paiement de la facture 579861 à Monsieur Gilbert Brosseau.

**Adoptée à l'unanimité.**

### 4.3 Travaux de voirie 2020 sur le réseau routier municipal

**2020-07-125**

CONSIDÉRANT la détérioration de certains chemins;

CONSIDÉRANT la nécessité d'entretenir notre réseau routier afin de ralentir la dégradation de celui-ci;

CONSIDÉRANT QUE les dépenses prévues pour les travaux de réfection sont estimées à plus ou moins cinquante-cinq mille sept cents dollars (55 700 \$) plus les taxes applicables;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Monsieur Bernard Riopel

ET RÉSOLU QUE le préambule soit partie intégrante à la présente résolution;

QUE ce conseil autorise Gilbert Brosseau, directeur des travaux publics, à faire exécuter les travaux de réparations sur le réseau routier municipal, selon les dommages constatés et identifiés et selon la gravité de la détérioration de la chaussée d'après la liste sommaire des travaux de voirie 2020 annexée à la présente.

**Adoptée à l'unanimité.**

### 4.4 Acceptation de l'offre de services en date du 7 mai 2020 de la firme Bélanger Agro-consultant Inc/Solution Nature pour la réalisation d'une caractérisation du milieu naturel pour l'aménagement et la construction d'un exutoire (fossé) à ciel ouvert - Lot 6 024 268, rue Viau

**2020-07-126**

CONSIDÉRANT la nécessité de réaliser une caractérisation du milieu naturel pour l'aménagement et à la construction d'un exutoire (fossé) à ciel ouvert sur une partie du lot 6 024 268, situé sur la rue Viau;

CONSIDÉRANT l'offre de service reçue de la firme Bélanger Agro-consultant Inc/Solution Nature en date du 7 mai 2020 au montant de mille quatre cent vingt dollars (1 420 \$) plus les taxes applicables;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Madame Diane Thibault

ET RÉSOLU QUE le préambule soit partie intégrante à la présente résolution;

QUE ce conseil entérine l'offre de services de la firme Bélanger Agro-consultant Inc/Solution Nature et qu'il en autorise le paiement.

**Adopté à l'unanimité.**



#### **4.5 Autorisation de payer les factures no 037240/037316/037250 de Multiroutes – Épandage d’abat poussière pour l’année 2020**

**2020-07-127**

CONSIDÉRANT QUE par sa résolution no 2019-12-280 ce Conseil acceptait l’offre de services de Multiroutes au montant de seize mille trois cent treize dollars et cinquante cents (16 313,50 \$) plus les taxes applicables;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Monsieur Bernard Riopel

ET RÉSOLU que ce conseil entérine le paiement des factures no 037240/037316/037250 à Multiroutes.

**Adopté à l’unanimité.**

#### **5. HYGIÈNE DU MILIEU**

Aucun point à l’ordre du jour.

#### **6. URBANISME ET ENVIRONNEMENT**

##### **6.1 Rapport de l’inspecteur en urbanisme et environnement**

Les membres du conseil ont pris connaissance du rapport de l’inspecteur en urbanisme et environnement pour le mois de juin 2020.

##### **6.2 Autorisation de payer la facture no 2020-038 d’Écophylle**

**2020-07-128**

CONSIDÉRANT que par sa résolution no 2018-04-085 ce Conseil mandatait la firme Écophylle pour accomplir la refonte des règlements d’urbanisme de la Municipalité afin de les harmoniser avec le nouveau schéma de la MRC de Papineau;

CONSIDÉRANT la facture no 2020-038 d’Écophylle reçue en date du 25 juin 2020 au montant de mille cinq cent quarante-deux dollars et cinquante cents (1 597,50 \$) plus les taxes applicables;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Madame Ghislaine Jean

ET RÉSOLU QUE le préambule soit partie intégrante à la présente résolution;

ET QUE ce conseil autorise le paiement de la facture no 2020-038 à Écophylle.

**Adoptée à l’unanimité.**





**6.3 Demande de plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) no 2020-00005 concernant la démolition d'un abri d'auto adjacent au bâtiment principal situé au 7 rue Principale.**

**2020-07-129**

CONSIDÉRANT QU'une demande de plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) concernant la démolition d'un abri d'auto adjacent au bâtiment principal situé au 7 rue Principale a été déposée;

CONSIDÉRANT QUE des matériaux de revêtement seront récupérés pour combler les surfaces dévêtues par ces travaux;

CONSIDÉRANT QUE les membres du comité consultatif d'urbanisme (CCUE) estiment dans leur résolution no CCUE-20-06-09 adoptée lors de son assemblée du 9 juin 2020 que le projet respecte les critères d'évaluation du PIIA;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Madame Diane Thibault

ET RÉSOLU QUE le préambule soit partie intégrante à la présente résolution;

QUE ce conseil accepte la demande de plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) no 2020-00005 pour la démolition d'un abris d'auto adjacent au bâtiment principal situé au 7 rue Principale, selon les motifs énumérés à la résolution no CCUE-20-06-09 du comité consultatif d'urbanisme (CCUE) adoptée lors de sa réunion tenue le 9 juin 2020.

**Adoptée à l'unanimité.**

**7 LOISIRS, CULTURE, ET VIE COMMUNAUTAIRE**

Aucun point à l'ordre du jour.

**8. AFFAIRES NOUVELLES**

Aucun point à l'ordre du jour.

**9. DIVERS**

**10. CORRESPONDANCE**

**10.1 Demande de modification d'un règlement municipal - Association du Lac Lemery**

Nous accusons réception d'une demande de modification au règlement municipal concernant l'hébergement touristique de l'Association du lac Lemery. Ce dossier a été transféré au département de l'urbanisme et de l'environnement.



**11. QUESTIONS DU PUBLIC****12. LEVÉE DE LA SÉANCE****2020-07-130**

Il est proposé par Monsieur Bernard Riopel

ET RÉSOLU QUE la séance soit levée à 13 h 43.

**Adoptée à l'unanimité.**

  
Stéphane Séguin, maire  
Priscilla Maurice, directrice générale  
adjointe et secrétaire-trésorière adjointe

Prendre note que le genre masculin inclut le genre féminin, pour fin de simplification.